



# MODIFICATION DE LA CLAUSE BÉNÉFICIAIRE

## POLICE DE PRÉVOYANCE LIÉE

N° police :

Nom :

N°AVS :

Prénom :

État Civil :

Date de naissance :

Depuis le

Adresse :

NPA / Ville :

Téléphone :

Pays :

Courriel :

Nous vous prions de lire les explications ci-dessous puis de remplir la page suivante.

L'article 2 de l'OPP3 définit les personnes ayant la qualité de bénéficiaire de la manière suivante :

En cas de décès du preneur de prévoyance, les personnes suivantes sont désignées comme bénéficiaires, dans l'ordre de priorité indiqué ci-dessous :

1. Le conjoint survivant ou le partenaire enregistré survivant
2. Les descendants directs ainsi que les personnes à l'entretien desquelles le défunt subvenait de façon substantielle, ou la personne qui avait formé avec lui une communauté de vie ininterrompue d'au moins cinq ans immédiatement avant le décès ou qui doit subvenir à l'entretien d'un ou de plusieurs enfants communs
3. Les parents
4. Les frères et sœurs
5. Les autres héritiers

Le preneur de prévoyance peut désigner un ou plusieurs bénéficiaires parmi les personnes mentionnées à l'al. 1, let. b, ch. 2 et préciser les droits de chacune de ces personnes.

Le preneur de prévoyance a le droit de modifier l'ordre des bénéficiaires selon l'al. 1, let. b, ch. 3 à 5, et de préciser les droits de chacune de ces personnes.

À mon décès, les personnes suivantes sont bénéficiaires comme suit :

**Nom, prénom et adresse**

**Date de naissance**

**Degré de parenté**

**Part en %**

1. Le conjoint survivant ou le partenaire enregistré survivant
  
2. Les descendants directs ainsi que les personnes à l'entretien desquelles le défunt subvenait de façon substantielle, ou la personne qui avait formé avec lui une communauté de vie ininterrompue d'au moins cinq ans immédiatement avant le décès ou qui doit subvenir à l'entretien d'un ou de plusieurs enfants communs,
  
3. Les parents
  
4. Les frères et sœurs
  
5. Les autres héritiers

Lieu et date

Signature du preneur de prévoyance : .....

Police n°